



Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 18 Novembre 2021

Ordre du jour :

- Approbation du PV du 16 septembre 2021
- Élection d'un secrétaire de séance
- Demande exceptionnelle de subvention
- Projet de centrale photovoltaïque de Berneuil sur Aisne. Intervention Mme Dumont Eléonore
- SE 60 synthèse éclairage public. Intervention Mme WIART Prunelle
- Explication taxe d'aménagement avec exemples
- Les diverses délibérations :
 - ⇒ Délibération Développement durable projet photovoltaïque et utilisation des voies publiques de la commune
 - ⇒ Délibération taxe d'aménagement
 - ⇒ Délibération bons cadeaux
 - ⇒ Autres
- Réunions extérieures
- Commissions
- Informations diverses
- Tour de Table

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 18 novembre 2021 à 18 heures 00 sous la présidence de Monsieur Étienne FRÈRE, Maire.

Présents : Mesdames Brenot Elisabeth, Christophe Viviane, Delahaye Delphine, Frère Astrid, Vasset Alexandra, Tual Nicole, Dumez Ludivine, Messieurs Batton Sébastien, Bureaux André, Cagniard Cédric, Carpentier Georges, Lefebvre Pierre, Padiou Rémi, Pytlak Michel

Absent(s) ayant donné procuration :

Absent(s) excusé(s) :

Secrétaire de séance : Monsieur Lefebvre Pierre

Approbation du PV du conseil précédent du 16 septembre 2021 :

Monsieur Lefebvre demande à ce qu'il y ait un changement dans la page 3 du procès-verbal concernant le « à l'unanimité » indiqué alors qu'il y avait 11 pour et 2 absentions. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce point sera vérifié.

Aucune modification ne sera apportée au PV. En effet, les abstentions sont considérées comme des votes nuls et donc non pris en considération.

De ce fait, si lors du vote il n'y a eu que des votes pour et des abstentions, la délibération est votée à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le PV de la séance du 16 septembre 2021.

Projet photovoltaïque :

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Dumon (EDF Renouvelables FRANCE) afin de présenter le projet prévu sur la commune de Berneuil sur Aisne.

Il s'agit de la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les anciens bassins de décantation de la sucrerie qui sont la propriété de Monsieur Walbrercq.

L'exploitation durerait de 25 à 30 ans.

Les différentes consultations administratives sont en cours.

Cette installation développerait environ 17 méga Watt ce qui représente la consommation pour 8 000 habitants.

Monsieur Laurent Walbrercq intervient en informant que la digue existante resterait afin de pouvoir masquer le projet et ne pas dénaturer l'environnement.

Le projet porterait sur une superficie d'environ 15 hectares sur une superficie globale de 27 hectares.

Subvention exceptionnelle :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle concernant l'association Agir pour la préservation de l'environnement de la qualité de vie des lisières de l'Oise.

En effet l'association APEQVLO a pris un avocat en prestation conseil, pour défendre les citoyens de Berneuil-sur-Aisne contre les nuisances émises par la plateforme Weylchem et aussi pour obtenir des réponses. Monsieur le maire propose une subvention exceptionnelle de 500€ pour participer aux frais d'avocat engagés par cette association (honoraires de 3600,00€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide une subvention de 500,00 euros par 13 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre.

SE 60 :

Eclairage public :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la personne représentée du SE 60 est malheureusement absente et ne pourra pas présenter le projet.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les informations dont il dispose.

Pour la commune sont concernés 233 points lumineux et 5 armoires électriques.

Le remplacement des lanternes et des armoires aurait un cout de 247 000,00 euros H.T.

Ce projet pourrait être réalisé après étude des subventions pouvant être octroyées.

(à vérifier : 54,00 % avec le SE 60 - 26% par le département et autres à voir..)

Le dossier est à l'étude.

Taxe d'aménagement :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le taux de la taxe d'aménagement est de 1,00 % depuis l'approbation du POS le 04 décembre 1997.

Monsieur le Maire propose de passer le montant à 2,50 % à compter du 01 janvier 2022

Des projections concernant les augmentations sont présentées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'augmentation par 13 voix pour et 2 voix contre.

Les différentes délibérations :

➤ **Subvention association APEQVLO**

Voir ci-dessus.

➤ **Taxe d'aménagement :**

Voir ci-dessus.

➤ **Bons cadeaux :**

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année un bon cadeau est offert au personnel communal ainsi qu'à leurs enfants âgés de moins de 14 ans. Cette année Monsieur le Maire propose de passer le montant de 250 euros à 400,00 euros pour le personnel et de le maintenir à 80,00 euros pour les enfants. Il est prévu également une carte cadeau de 100,00 euros pour notre stagiaire afin de le récompenser pour son implication dans le travail depuis le début de ses stages. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le principe par 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

En complément, Monsieur le Maire précise qu'à compter de l'année 2022 en remplacement des bons cadeaux le CIA sera mis en place.

Réunions extérieures :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Moreau Franck a participé à une réunion organisée par l'ARC concernant la dématérialisation des demandes d'urbanisme. A compter du 01 janvier 2022, les permis de construire, les déclarations préalables ainsi que les certificats d'urbanisme seront dématérialisés. Il sera pendant une période toujours possible d'utiliser les documents papiers.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 :

- Il sera généralisé au 1er janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ADICO (notre partenaire informatique) va organiser des réunions concernant le changement de comptabilité. Le choix de la commune serait de basculer au 01 janvier 2023.

GEMAPI :

- GEMA : Gestion des milieux aquatiques et PI : prévention des inondations
Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pytlak
La commune est bien sûr concernée par la gestion aquatique, mais surtout par les risques d'inondations et de coulées.
Une étude par l'entente Oise Aisne a débuté sur l'ensemble des communes de la CCLO à l'exception de Berneuil sur Aisne qui semble avoir été oublié en 2018.
Suite à intervention, cette étude sera démarrée très prochainement. (Réunion programmée en décembre)

COMMISSIONS :

Travaux :

Ecole maternelle :

La toiture a été prolongée pour éliminer les risques d'infiltration.

Les arbres ont été supprimés et l'enrobé réalisé pour la suppression des zones en terre.

Les plots pour la pose du préau ont été mis en place, celle-ci est prévue pendant les vacances de Noël.

La maisonnette avec son revêtement de sol de protection a été installée.

Les 2 portails ont été remplacés. Il reste le remplacement des grilles côté rue des chiens rouges.

Bibliothèque :

- Les travaux de la bibliothèque sont en phase terminale.
Le logement n° 1 est toujours en rénovation. Ce chantier a pris du retard.
Des démarches pour l'obtention d'éventuelles subventions pour la réfection du mur de séparation avec Monsieur Faivre sont en cours.
Plusieurs devis ont été demandés. Le cout serait d'environ 25000 euros TTC.

Sécurité :

- Le contrôle des extincteurs est actuellement réalisé par la société Eclair.
- Le projet de rejoindre le contrat cadre de Groupama est à l'étude afin de réduire les coûts pour 2022.

Fêtes et cérémonies :

- La journée d'Halloween s'est très bien déroulée avec une très bonne participation et de nombreux retours très positifs.
Les bénéfices de la journée s'élèvent à 150,00 euros. Cette somme sera versée à la coopérative de l'école.
Merci à tous ceux qui ont participé à la réussite de cette journée.

Finances :

- Les différents projets pour 2022 sont à l'étude.
- Un axe d'amélioration sera de diminuer les dépenses de fonctionnement.

Scolaire :

- Un point est fait sur le conseil d'école du 09 novembre.

Bois :

- Une coupe de bois sera à organiser pour 2022.
- Une réunion est prévue avec l'UTD concernant la RD n° 335 et les risques liés aux arbres.

Informations diverses

- Formation de l'ensemble du personnel communal aux premiers secours avec la participation des « sauveteurs de l'Oise ».
- Monsieur Dominique Crochet a obtenu le renouvellement de son habilitation électrique.
- Formation SIG géo Compiégnois:
Mme MOREL, M. MOREAU pour la partie utilisateur et M. PYTLAK et M. le maire pour la partie administrateur.

Tour de table :

- ❖ Monsieur André Bureaux précise qu'il serait souhaitable de mettre en place des affiches pour le marché de Noël.
- ❖ M. PADIEU annonce que la route se fend rue des Masures suite au passage de gros tracteurs.
- ❖ Un miroir de sécurité est demandé rue des Mazures au niveau du stop avec la rue Marcel RINN. La visibilité étant très réduite, ce carrefour présente des risques.
- ❖ Il est toujours constaté des vitesses excessives dans les rues de la commune

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h40.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au (à définir)